



« ... lorsque nous étions encore pécheurs, **Christ est mort** pour nous ... ayant été maintenant **justifiés par son sang** ... » (Romains 5 v.8-9)

Claude BEAUPORT

www.bible.beauport.eu

www.msgfacebook.beauport.eu

C'est par la mort de Christ que le croyant est justifié !

Ce texte s'inspire d'une méditation parue dans le Messenger Evangélique de 1868 intitulé :

Justification par la mort de Christ

N.B. : En s'inspirant du texte original, le présent message reprend intégralement la plupart du texte en y ajoutant quelques petites explications là où cela s'avère nécessaire, pour beaucoup de lecteurs.

Contenu :

Introduction.....	1
La justice de Dieu	2
Les exigences de la justice de Dieu.....	3
Justification par le sang	5
Justification par grâce	6
Justification par la foi	8
Justification sans la loi	8
La justice dont le croyant est revêtu devant Dieu	11
Notre union avec Christ , sous six points de vue.....	11
Dieu ne voit pas le croyant en la chair	12
Quelle est l'utilité de la loi ?	15
La loi est-elle la règle de vie du croyant ?	17

INTRODUCTION

Beaucoup de croyants ne sont pas au clair sur cette question de justification, surtout que beaucoup de prédicateurs n'abordent pas ou plus ce sujet, et exhortent les chrétiens, qu'ils soient d'authentiques chrétiens (nés de nouveau) ou seulement de nom (seulement baptisés mais sans posséder la vie divine et éternelle), à suivre des règles de bonne conduite chrétienne tirées de la Parole de Dieu. Il s'ensuit que des âmes pensent pouvoir trouver une justification devant Dieu, sur base de l'application de ces règles de bonne conduite. Ce qui est en opposition totale avec ce que Dieu nous révèle dans Sa Parole de l'œuvre de Christ à la croix !

Certains prédicateurs lient la justification au fait que le Seigneur a répondu aux exigences de la loi divine et que cette justice d'un Christ vivant sur la terre nous serait transmise, ce qui est aussi faux.

Le présent texte, éclaire le sujet en une succession de questions et de réponses qui entrent dans le cœur du sujet de manière à écarter toutes les pensées erronées sur le sujet de la justification.

Le chrétien authentique qui s'en tient à l'enseignement de la Parole de Dieu, reconnaîtra la justice de Dieu présentée dans ce texte qui montre et démontre que Dieu est juste en justifiant, sans les œuvres de la loi, ni sur base d'observation de règles de bonne conduite, le pécheur qui croit en Jésus Christ.

Lorsqu'il est question de justice ou de justification, il ne faut jamais oublier que les rapports sont avec **un Dieu qui juge** et qu'il le fait avec une **parfaite justice** !

C'est aussi ce que réalise l'âme qui ne résiste plus au travail de labours du Saint Esprit, comme le décrit sous « la bonne terre » ! Cette âme ne peut alors se voir que condamnées à la seconde mort, comme le décrit Apocalypse :

« ... si quelqu'un n'était pas trouvé écrit dans le livre de vie, il était jeté dans l'étang de feu. »
(Apocalypse 20 v.15)

Mais comme va le montrer le présent texte, Dieu dans sa grâce vient à la rencontre de cette âme pour lui montrer ce que Lui a accompli à la croix en la personne du Seigneur Jésus, afin de pouvoir lui donner la vie divine éternelle ! Dieu montre que dans ce nouvel état, conséquence de la mort et la résurrection du Seigneur Jésus, Il est alors parfaitement juste en justifiant celui qui croit simplement ceci :

« ...comme Moïse éleva le serpent dans le désert, ainsi **il faut que le fils de l'homme soit élevé**, afin que **quiconque CROIT en lui ne périsse pas**, mais qu'il ait **la vie éternelle**. Car Dieu a **tant aimé le monde**, qu'il a **donné son Fils unique**, afin que **quiconque CROIT en lui ne périsse pas**, mais qu'il ait **la vie éternelle**. » (Jean 3 v.14-16)

Ce texte commence par montrer ce **qu'est la justice de Dieu**, puisque ce n'est pas l'observation de la loi, **ni par Christ** et **ni, encore moins, par le croyant** !

LA JUSTICE DE DIEU

La justice de Dieu n'est pas liée à la loi, **elle est le Seigneur Jésus lui-même** !

Il est clair que « l'Eternel » de l'Ancien Testament est bien le Seigneur Jésus, et nous lisons dans la Parole :

« ... les jours viennent ... je susciterai ... **un Germe juste** ... c'est ici le nom dont on l'appellera : **L'Éternel notre justice**. » (Jérémie 23 v.5-6)

Et c'est aussi ce que confirme bien le Nouveau Testament :

« ... Dieu ... vous êtes de lui dans **le christ Jésus, qui nous a été fait** sagesse **de la part de Dieu**, et **justice**, et sainteté, et rédemption, ... » (1 Corinthiens 1 v.29-30)

Ainsi, tout comme pour la sagesse, la sainteté & la rédemption, **la Parole confirme que la justice du croyant est bien le Christ Jésus** !

Question

Que veut dire précisément **Christ est lui-même la justice de Dieu**.

Dieu peut pardonner au pécheur, parce que **sa justice** a été **pleinement** et **parfaitement satisfaite** par **la mort et la résurrection du Seigneur Jésus** ! **Le fait** qu'il est maintenant **assis à la droite de Dieu**, **ayant fait par lui-même la purification de nos péchés**, **en est la preuve** !

« ... ayant fait par lui-même la purification des péchés, s'est assis à la droite de la majesté dans les hauts lieux ... » ([Hébreux 1 v.30](#))

Il y a un mot dont il est important d'en bien comprendre le sens : « **JUSTICE** »

« ... Jésus notre Seigneur, lequel a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour **notre justification**. » ([Romains 4 v.24-25](#))

Ce terme « **JUSTICE** » implique avoir affaire avec **un JUGE** !

Plaçons-nous dans le cadre d'un juge, entièrement juste, qui a fait exécuter la loi en vigueur avec justice. Bien qu'il soit plein de miséricorde et d'amour, Dieu est le Juge par excellence, il dit être parfaitement juste afin d'être conséquent avec Lui-même. Ce qui veut dire que tous les attributs de Dieu sont mis sur la balance dans un parfait équilibre. Ce qui n'est jamais le cas chez les hommes ! Certains juges ont un cœur assez large et des dispositions plutôt affectueuses et passent assez souvent par-dessus des fautes, que leur appréciation selon la loi en vigueur condamne. Ils se laissent attendrir au lieu de réprimer comme ils sentent qu'ils devraient le faire. C'est aussi le cas des parents et de tous ceux qui sont placés dans une position d'autorité et de responsabilité. Par contre chez d'autres le sentiment de justice et d'équité domine à un tel degré qu'il ne laisse aucune place à la grâce ou à l'amour !

Question

Cela voudrait-il dire qu'un homme ne doit **pas avoir d'amour** pour **être saint** ?

Dans ce que nous venons de considérer Il n'est absolument **pas question d'être saint**, mais bien d'être **juste** !

Il est très important de **distinguer soigneusement la justice de la sainteté**, car ces deux choses ont **des applications distinctes**.

La sainteté est **la séparation d'avec le mal** et **la manifestation des fruits de l'Esprit**. Ainsi quelqu'un qui n'est pas séparé de tout mal et ne porte pas tous les fruits de l'Esprit, n'est absolument pas saint !

La justice est, **parmi d'autres, une des qualités de la sainteté**, elle en est en quelques sortes un de ses attributs.

Ainsi un homme peut être **strictement juste** et exact dans tous ses rapports avec ses semblables et **manquer grièvement à d'autres égards** ; il s'ensuit donc que **cet homme n'est pas véritablement saint**.

En Dieu il ne se trouve pas d'inégalités semblables. **Il est parfait dans tous ses attributs**.

LES **EXIGENCES** DE LA JUSTICE DE DIEU

Question

Cela voudrait-il dire que, comme JUGE, Dieu me condamne comme pécheur en rapport avec tout ce qu'Il demande de moi ?

L'Écriture est claire sur ce point : dans ce cadre, la justice de Dieu ne peut que me condamner !

Dieu dit à Adam :

« ... de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu n'en mangeras pas ... au jour que tu en mangeras, tu mourras certainement. » (Genèse 2 v.17)

Il dit aussi par son prophète Ezéchiel :

« ... toutes les âmes sont à moi ; comme l'âme du père, ainsi aussi l'âme du fils est à moi : l'âme qui péchera, celle-là mourra. » (Ezéchiel 18 v.4)

Il dit aussi par l'apôtre Paul :

« ... les gages du péché, c'est la mort ... » (Romains 6 v.23)

Les psaumes en relation avec Israël en font très souvent mention :

« ... les méchants ne subsisteront point dans le jugement ... la voie des méchants périra. » (Psaume 1 v.5)

« Dieu est un juste juge, et un Dieu qui s'irrite tout le jour. » (Psaume 7 v.11)

« ... tu t'es assis sur le trône, toi qui juges justement ... l'Éternel est assis pour toujours ; il a préparé son trône pour le jugement. Et il jugera le monde avec justice, et exercera le jugement sur les peuples avec droiture. » (Psaume 9 v.4-8)

Ainsi chaque fois qu'il est question du péché, la sentence que la justice de Dieu prononce contre le coupable, c'est la mort !

N.B. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la « mort » est non seulement la mort physique du corps mais aussi la seconde mort (Apocalypse 20 v.11-15)

Sur base de ses déclarations inscrites clairement dans Sa Parole, Dieu a dû se montrer juste, en mettant en application ce que sa justice exige, tout en sauvant le pécheur coupable de la mort éternelle, ainsi que la colère à venir !

Question

Comment ce qui semble inconciliable à l'homme, a-t-il pu se réaliser ?

Ce qui importe maintenant de bien comprendre, c'est comment Dieu a pu concilier sa justice et sa miséricorde !

La Parole déclare clairement et même fréquemment que Dieu aime le pécheur et ne veut pas sa mort ! Elle nous révèle son amour inexprimable :

« ... nous avons connu et cru l'amour que Dieu a pour nous. Dieu est amour ... » (1 Jean 4 v.16)

« ... Dieu constate son amour à lui envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous. » (Romains 5 v.8)

Dieu ne veut pas la mort du pécheur, il veut que tous les hommes soient sauvés :

« ... notre Dieu sauveur ... veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité ... » (1 Timothée 2 v.3-4)

Nous rappelant cependant que, si Dieu aime le pécheur, il est en même temps **le juste juge** dont il est dit :

« Dieu n'est pas un homme, pour mentir, ni un fils d'homme, pour se repentir : **aura-t-il dit, et ne fera-t-il pas ? aura-t-il parlé, et ne l'accomplira-t-il pas ?** » (Nombres 23 v.19)

Sans encore avoir répondu à la question de la conciliation entre la justice et l'amour, nous devons tirer la conclusion **qu'il est impossible à Dieu de sauver le pécheur, simplement à cause de son amour pour lui !**

Ce serait manifestement **incompatible avec son caractère de juste juge.**

Ce serait **blasphémer** que de supposer que **Dieu pourrait violer sa propre loi !**

JUSTIFICATION PAR **LE SANG**

On pourrait imaginer la question de l'inconciliabilité entre justice et amour par la situation suivante :

Un homme est amené devant le juge sous l'accusation de meurtre. Il est examiné, son crime est prouvé et le jury le déclare coupable.

Mais supposons que le juge se tourne alors vers le prisonnier et lui dise : « Le jury vous a trouvé coupable et je suis moi-même convaincu de votre crime. La loi vous condamne à mort, mais je vous aime et je ne veux pas prononcer cette sentence contre vous. Je vous pardonne donc, vous pouvez sortir : vous êtes libre ».

Dans un pareil cas le juge serait injuste et violerait les lois de son pays.

Il est clair que dans un tel cas, on verrait des manifestations de protestation dans toute la région pour manifester une profonde indignation en protestation contre une telle injustice !

Mais supposons maintenant la situation suivante :

*Le juge prononce la sentence de la loi au coupable et qu'il l'envoie en prison pour y attendre son exécution. Mais, **ce même juge**, voulant témoigner de l'amour envers ce criminel, **envoie son propre fils subir la mort que le coupable a méritée.***

Dans un pareil cas **le juge ne serait-il pas juste** en ouvrant au captif les portes de la prison ?

Ce serait alors **une véritable injustice** de le mettre à mort, puisqu'**un autre aurait subi sa peine**. Il serait même injuste de **le retenir en prison un seul instant après la mort de son substitut : il a droit à la liberté.**

Eh bien ! c'est précisément notre cas devant Dieu.

Nous sommes **déclarés coupables**, mais **Dieu nous aime** et **il veut nous sauver des peines éternelles.**

Mais comme il a déclaré positivement que **le salaire ou le gage du péché, c'est la mort, il ne peut nous sauver**, à moins **qu'un autre ne se mette à notre place, qu'il porte nos péchés** et qu'il **donne sa vie pour la nôtre !**

A ces seules conditions Dieu peut rester juste en nous pardonnant !

C'est là précisément **ce que le Seigneur Jésus, le Fils bien-aimé de Dieu, a fait pour nous.**

« ... maintenant ... il a été manifesté une fois pour l'abolition du péché par son sacrifice. » (Hébreux 9 v.26)
« ... lui-même a porté nos péchés en son corps sur le bois ... » (1 Pierre 2 v.24)
« ... Christ est mort pour nos péchés, selon les écritures ... » (1 Corinthiens 15 v.3)

C'est ainsi que le Seigneur Jésus a ouvert au croyant un libre accès auprès de Dieu et lui a donné droit à l'adoption et à toutes les bénédictions qui en sont la conséquence.

JUSTIFICATION PAR GRACE

Question

N'est-il pas dit quelque part dans la Bible, que nous sommes justifiés gratuitement par sa grâce ? Cette expression ne signifie-t-elle pas qu'après tout c'est parce que Dieu nous aime qu'il nous sauve ?

C'est effectivement cela que confirme d'ailleurs ce passage :

« ... tous ont péché ... étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est dans le christ Jésus ... » (Romains 3 v.23-24)

Ce passage nous montre l'amour de Dieu pour nous et son désir de nous sauver de la mort éternelle. Mais comme nous l'avons déjà vu, Dieu ne pouvait nous sauver sans que le salaire dû au péché eût été acquitté : il faut que sa justice soit satisfaite.

En lisant la suite jusqu'à la fin du chapitre 3 aux Romains, nous voyons comment Dieu qui nous aime peut exercer envers nous son amour et sa grâce, tout en demeurant juste :

« ... la rédemption qui est dans le christ Jésus, lequel Dieu a présenté pour propitiatoire, par la foi en son sang, afin de montrer sa justice à cause du support des péchés précédents dans la patience de Dieu, afin de montrer, dis-je, sa justice dans le temps présent, en sorte qu'il soit juste et justifiant celui qui est de la foi de Jésus. Où donc est la vanterie ? — Elle a été exclue. — Par quelle loi ? — celle des œuvres ? — Non, mais par la loi de la foi ; car nous concluons que l'homme est justifié par la foi, sans œuvres de loi. Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs ? ne l'est-il pas aussi des nations ? — Certes, aussi des nations ; puisque c'est un seul Dieu qui justifiera la circoncision sur le principe de la foi et l'incirconcision par la foi. Annulons-nous donc la loi par la foi ? Qu'ainsi n'advienne ! au contraire, nous établissons la loi. » (Romains 3 v.24-31)

Question

Nous sommes en effet justifiés par grâce. Mais de quelle manière ? Si d'un côté la grâce cherche à donner la vie, de l'autre la justice demande la mort !

C'est ce que dit exactement le verset 24, en incluant la seconde partie, car la rédemption parle bien de Sa mort !

« ... étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est dans le christ Jésus ... » (Romains 3 v.23-24)

N.B. : Rédemption veut dire racheté en payant un prix, et nous lisons dans la Parole au sujet de ce prix : « ... non par des choses corruptibles, de l'argent ou de l'or, mais par le sang précieux de Christ, comme d'un agneau sans défaut et sans tache ... » (1 Pierre 1 v.18-19)

Question

Oui, mais cette rédemption n'a-t-elle pas été accomplie par l'obéissance de Jésus Christ à la loi de Dieu ?

Absolument pas !

La mort est la peine due au péché ! Seule la mort peut l'expier.

« ... vous avez été rachetés de votre vaine conduite ... par le sang précieux de Christ, comme d'un agneau sans défaut et sans tache ... » (1 Pierre 1 v.19)

« ... Jésus Christ ... en qui nous avons la rédemption par son sang ... » (Ephésiens 1 v.5-7)

« ... Fils de son amour, en qui nous avons la rédemption, la rémission des péchés ... » (Colossiens 1 v.13-14)

C'est la mort qui est intervenue pour payer la rançon due à cause des transgressions :

« ... la mort étant intervenue pour la rançon des transgressions ... » (Hébreux 9 v.15)

Il n'est jamais parlé de l'observation de la loi, lorsqu'il est question de la rédemption.

« ... étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est dans le christ Jésus, lequel Dieu a présenté pour propitiatoire, par la foi EN SON SANG, [1*] afin de montrer SA JUSTICE [2*] à cause du support des péchés précédents dans la patience de Dieu ... » (Romains 3 v.24-25)

[1*] → en son sang et non en son obéissance à la loi !!!

[2*] → sa justice = la justice de Dieu !!!

Ainsi, comme le Fils de Dieu est descendu sur la terre, qu'il a porté nos péchés et a subi, sur la croix, la peine qui était due à ces péchés, Dieu est juste maintenant en pardonnant au pécheur et en le délivrant de la condamnation.

Nous référant à l'image du juge présenté plus haut à titre d'exemple, Dieu, le juste juge, peut me dire :

« Ta culpabilité est reconnue et tu mérites la mort, mais je t'aime : la porte de la prison t'est ouverte et tu es libre, parce que mon Fils a porté tes péchés en son corps sur le bois. Il a payé toute ta dette envers ma justice : **JE SUIS DONC AINSI JUSTE** en te donnant la liberté ».

C'est aussi la raison pour laquelle nous lisons cette expression :

« ... ayant été maintenant justifiés par son sang ... » (Romains 5 v.9)

Dieu peut justifier sur cette base et Il le fait, et en voici la raison :

« ... afin de montrer sa justice à cause du support des péchés précédents ... » (Romains 3 v.25)

On remarquera qu'il n'est pas d'abord question de grâce et d'amour ! C'est la déclaration du fait que Dieu est juste lorsqu'il pardonne au pécheur !

Car la suite nous dit bien dans quel but :

« ... en sorte qu'il soit juste et justifiant celui qui est de la foi de Jésus. » (Romains 3 v.26)

Et c'est ainsi que la grâce triomphe parce qu'elle règne par la justice !

« ... afin que, comme le péché a régné par la mort, ainsi aussi la GRACE régnât par la JUSTICE pour la vie éternelle par Jésus Christ notre Seigneur. » (Romains 5 v.21)

Question

Il reste une difficulté à lever. Le pécheur n'ayant rien à faire, **puisque Christ a tout fait pour lui**, **comment est-il rendu participant des biens que la mort de Christ lui a procurés ?**

Il s'agit de ce que **Christ a fait POUR moi**, pécheur ! Je dois le croire, faire mien ! C'est par la foi en ce que Christ a fait, que la Parole de Dieu, dans de nombreux passages me confirme être au bénéfice de ce que le Seigneur Jésus a accompli à la croix !

« Ayant donc été **justifiés sur le principe de la foi** ... » (Romains 5 v.1)

« ... la justice de Dieu y est révélée **sur le principe de la foi pour la foi** ... » (Romains 1 v.17)

La justification est déclarée à la foi :

« ... **justifiant celui qui est de la foi de Jésus**. » (Romains 3 v.26)

Nous sommes fils de Dieu par la foi :

« ... vous êtes tous **fils de Dieu par la foi** dans le christ Jésus. » (Galates 3 v.26)

Nous lisons aussi :

« Mais **la justice** qui est **sur le principe de la foi** parle ainsi : Ne dis pas en ton cœur : “*Qui montera au ciel ?*” — c'est à savoir pour en faire descendre Christ ; ou : “*Qui descendra dans l'abîme ?*” — c'est à savoir pour faire monter Christ d'entre les morts. Mais que dit-elle ? “*La parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur*”, c'est-à-dire **la parole de la foi**, laquelle nous prêchons, savoir que, si tu confesses de ta bouche Jésus comme Seigneur et que **tu croies** dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé. Car du cœur **on croit** à justice, et de la bouche on fait confession à salut. » (Romains 10 v.6-10)

JUSTIFICATION **SANS LA LOI**Question

La loi n'a-t-elle donc rien à faire avec notre justification ?

La loi n'a effectivement strictement rien à faire avec notre justification !

L'apôtre Paul nous dit :

« ... nous concluons que **l'homme est justifié par la foi, sans œuvres de loi**. » (Romains 3 v.28)

De plus, **la foi est opposée à la loi**, car il est dit :

« ... par la loi personne ne soit justifié devant Dieu, cela est évident, parce que : “Le juste vivra de foi”. Mais **la loi n'est pas sur le principe de la foi**, mais : “**Celui qui aura fait ces choses vivra par elles**” » (Galates 3 v.11-12)

N.B. : Les croyants de la Galatie s'étaient laissés entraîner par des faux docteurs à abandonner le terrain de la foi pour se placer sur celui de la loi, qui elle s'applique à l'homme naturel, à l'homme dans la chair. L'apôtre a dû leur dire : « O Galates insensés » !

Ce chapitre 3 de l'épître aux Galates enseigne d'un bout à l'autre que l'Esprit a été donné à ceux, qui croient en Jésus, en opposition aux œuvres de la loi.

« ... avez-vous reçu l'Esprit sur le principe des œuvres de loi, ou de l'ouïe de la foi ? Êtes-vous si insensés ? Ayant commencé par l'Esprit, achèveriez-vous maintenant par la chair ? » (Galates 3 v.2-3)

Et de plus, afin que la bénédiction promise à Abraham parvînt aux Gentils, par la mort de Christ, il est dit :

« Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous (car il est écrit : “*Maudit est quiconque est pendu au bois*”) » (Galates 3 v.13)

Comment a-t-il été fait malédiction pour nous ? En observant la loi ? Non, mais par sa mort, comme il est écrit :

« ... “*Maudit est quiconque est pendu au bois*” ... afin que la bénédiction d'Abraham parvînt aux nations dans le christ Jésus, afin que nous reçussions par la foi l'Esprit promis » (Galates 3 v.13-14)

Dieu avait promis et il était tenu, en justice, d'accomplir sa promesse.

Question

Ce que nous venons de voir est parfaitement vrai. Mais la Parole nous enseigne aussi que la loi étant venue, l'homme l'a violée immédiatement ! Ce fait n'empêcherait-il pas, en quelque mesure, que Dieu soit obligé de tenir sa promesse ?

Eh bien non !

L'apôtre anticipant que cette difficulté serait évoquée, il y répond clairement :

« Or je dis ceci : que la loi, qui est survenue quatre cent trente ans après, n'annule point une alliance antérieurement confirmée par Dieu, de manière à rendre la promesse sans effet. Car si l'héritage est sur le principe de loi, il n'est plus sur le principe de promesse ; mais DIEU A FAIT LE DON A ABRAHAM PAR PROMESSE. » (Galates 3 v.17-18)

La nature même de la loi est opposée à la promesse par la foi.

Le pécheur a besoin de VIE, mais la loi ne peut lui donner que LA MORT ; aussi l'apôtre dit-il encore :

« ... s'il avait été donné une loi qui eût le pouvoir de faire vivre, la justice serait en réalité sur le principe de la loi. » (Galates 3 v.21)

Mais la loi n'a pas cette capacité de faire vivre !

Question

Mais ce principe ne s'applique-t-il pas seulement à nous, Gentils, à savoir nous qui ne sommes pas juifs ? Mais qu'en est-il du Juif ? N'est-il pas tout particulièrement placé sous la loi et de ce fait, ne sera-t-il pas sauvé et justifié, soit par sa propre obéissance à la loi ou par l'obéissance d'un autre ?

Mais absolument pas !

Lorsque l'apôtre dit, ainsi que nous l'avons vu plus haut :

« **Christ** nous a **rachetés de la malédiction de la loi**, étant **devenu malédiction pour nous** (car il est écrit : “**Maudit est quiconque est pendu au bois**”) » (Galates 3 v.13)

C'est bien **de ceux qui sont sous la loi** dont l'apôtre parle ! Ainsi **tous ceux qui sont sous la loi**, dans l'obligation de l'observer, ont tous (Juif ou pas) ont bien été **rachetés de la malédiction de la loi** qui ne peut que condamner à la mort !

Question

Qu'est-ce que cela veut dire précisément lorsque l'on parle d'une justice par l'observation de la loi ? Sur base de ce que nous venons de voir à quoi peut-elle servir ? En quoi pourrait-elle s'appliquer aux besoins du pécheur ? Sur quelle base de la Parole pourraient alors s'appuyer les prédicateurs qui présentent la loi **comme la base fondamentale de la justice** ?

Pas une seule parole de l'Écriture qui appuie ce qu'avancent ces prédicateurs. Nous avons vu tout le contraire, puisque, après une argumentation des plus profondes, Paul dit :

« ... nous concluons que l'homme est **justifié par la foi, sans œuvres de loi**. » (Romains 3 v.28)

Question

La Parole ne dit-elle pas que, par **la justice d'un seul**, le don est venu « sur tous les hommes en justification de vie ? » C'est sûrement de **la justice par l'obéissance de Christ à la loi de Dieu** qu'il est ici question !

La question provient d'une traduction approximative car on lit ceci dans la Parole :

« ... comme **par une seule faute les conséquences** de cette faute furent **envers tous les hommes en condamnation**, ainsi aussi **par une seule justice les conséquences de cette justice** furent **envers tous les hommes en justification de vie**. » (Romains 5 v.18)

Le texte original grec (*) ne dit pas « *par la justice d'un seul* » mais bien « **par un seul acte de justice** » qui est rendu par le traducteur J.N. Darby par « par une seule justice ». Ce « don en justification de vie » est donc bien venu par « ce seul acte de justice ».

(*) Pour ceux qui lisent le grec : « ἐνός δικαίωματος »

Alors la question aurait dû être : « **quel est l'acte de justice, accompli par Christ, par lequel nous sommes justifiés ?** »

Il n'y a donc aucun doute ! Cet acte de justice, « cette seule justice », est bien la mort de Christ à la croix, et **non pas sa vie d'homme en parfaite obéissance à la loi** ! C'est bien **en conséquence de cet acte-là de justice que la justification de vie** a pu être effective à notre égard.

Nous lisons de plus :

« ... lorsque nous étions encore pécheurs, **Christ est mort pour nous**. Beaucoup plutôt donc, ayant été maintenant **justifiés par son sang** ... » (Romains 5 v.8-9)

Ce qui souligne que **c'est bien sa mort** qui constitue **l'acte** qui a pour effet **la juste justification** de ceux qui sont **de la foi de Jésus** !

Question

Mais quoique nous soyons sauvés de la condamnation éternelle par la mort de Christ, n'avons-nous pour autant pas besoin d'une justice dans laquelle nous puissions paraître en la présence de Dieu ? Nous n'en avons certainement point en nous-mêmes. Ne serait-ce quand même pas peut-être à cause de l'obéissance de Christ à la loi de Dieu, que nous sommes acceptés et que c'est de cette justice que nous sommes revêtus ?

Il nous faut, en effet, une justice dans laquelle nous puissions paraître devant Dieu, et Dieu, dans sa grâce, y a pourvu.

Dieu a vu notre dépravation, et notre ruine morale, et reconnaissant l'impossibilité de nous rendre assez justes pour habiter en sa présence, il nous a donné la justice d'un autre. Christ nous a été fait, de sa part, justice, et il nous a faits justice de Dieu EN LUI.

« Celui qui n'a pas connu le péché, il l'a fait péché pour nous, afin que nous devinssions justice de Dieu en lui. » (2 Corinthiens 5 v.21)

Pour que le croyant puisse être fait justice en Christ, il faut nécessairement qu'il soit identifié à Christ ! C'est ce que Dieu lui-même déclare par son Esprit :

« ... afin que nous ayons toute assurance au jour du jugement, c'est que, comme il est, lui, nous sommes, nous aussi, dans ce monde. » (1 Jean 4 v.17)

Quelle étonnante vérité et de quelle manière admirable elle nous révèle la grandeur de l'amour et de la grâce de Dieu !

La Parole est claire : Dieu m'a fait être tel que Christ lui-même.
Je suis fait justice de Dieu en Lui.

Puis Dieu dit par la plume de l'apôtre Paul :

« ... vous êtes de lui dans le christ Jésus, qui nous a été fait sagesse de la part de Dieu, et justice, et sainteté, et rédemption ... » (1 Corinthiens 1 v.30)

Nous retiendrons donc : Christ nous a été fait justice et que c'est EN LUI que nous sommes faits justice de Dieu !

Ainsi les croyants réunis autour de la Table du Seigneur, au moment le plus élevé du culte, s'expriment dans ce verset de cantique :

En toi revêtus de justice,
Lavés dans ton sang précieux,
Nous rappelons ton sacrifice,
Qui nous ouvre l'accès des cieux.

Hymnes et Cantique n°24 verset 3

NOTRE UNION AVEC CHRIST, SOUS SIX POINTS DE VUE

Comme nous venons de la voir, en ce qui nous concerne devant Dieu, tout est dit dans ces 2 mots : « en Lui » !

La parole de Dieu est claire et positive dans toutes ses déclarations, chacune de ses expressions doit être pesée. Plus nous l'étudions dans tous les détails, plus la vérité en ressort d'une manière merveilleuse.

Mais nous avons besoin de la foi simple du petit enfant pour recevoir la vérité.

En vue de donner d'autres témoignages de la Parole qui prouvent que nous sommes justice de Dieu en Christ, et que tel qu'il est, tels aussi nous sommes, examinons ce sujet plus attentivement et nous verrons que le croyant est uni à Christ sous les six points de vue suivants :

CHRIST

LE CROYANT

- | | |
|--|--|
| 1. Christ a été crucifié. | 1. « Je suis crucifié avec Christ ... » (Galates 2 v.20). |
| | « ... sachant ceci, que notre vieil homme a été crucifié avec Lui ... » (Romains 6 v.6). |
| 2. Christ est mort pour nos péchés. | 2. « ... vous aussi tenez-vous ... pour morts au péché (Romains 6 v.11). |
| | « ... vous êtes morts ... » (Colossiens 3 v.3) |
| 3. Christ a été enseveli. | 3. « Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême, pour la mort ... » (Romains 6 v.4). |
| 4. Christ a été vivifié. | 4. « ... alors même que nous étions morts dans nos fautes, nous a vivifiés ensemble avec Christ ... » (Ephésiens 2 v.5). |
| 5. Christ a été ressuscité. | 5. « ... nous a ressuscités ensemble ... » (Ephésiens 2 v.6). |
| 6. Christ est monté à la droite de Dieu. | 6. « ... nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes dans le christ Jésus ... » (Ephésiens 2 v.6). |

DIEU NE VOIT PAS LE CROYANT EN LA CHAIR

Question

Que veut dire : « **Je suis crucifié avec Christ** » ? Car Il a été crucifié il y a près de 2000 ans, longtemps avant que je sois né ?

Nous devons comprendre cette expression dans un sens moral. Ce n'est pas notre corps mortel qui a été crucifié. Nous n'avons pas été physiquement sur la croix avec le Seigneur Jésus !

La Parole parle de l'être moral qu'elle appelle aussi le vieil homme :

« ... sachant ceci, que **notre vieil homme** a été **crucifié avec Lui** ... » ([Romains 6 v.6](#))

Point utile à comprendre :

Dans le corps mortel de tout homme, habite **un être moral**, une personnalité, appelé aussi l'homme naturel, qui est animé par « la chair », et dont la volonté s'oppose à celle de Dieu.

C'est le vieil homme du croyant. Lors de sa nouvelle naissance, une nouvelle personnalité, ou un nouvel être moral prend naissance, et s'installe dans le corps mortel du croyant, la Parole appelle ce nouvel être moral, le nouvel homme.

Le nouvel homme est animé par le Saint Esprit, et n'a alors pas d'autres volontés que celle de Dieu, exactement comme cela a été le cas du Seigneur Jésus, lorsqu'il était sur la terre.

Il est ainsi utile de lire complètement le verset d'où « Je suis crucifié avec Christ » est tiré :

« Je [1*] suis crucifié avec Christ ; et je ne vis plus, moi [1*], mais Christ vit en moi [2*] ... » (Galates 2 v.20)

[1*] « je » ou « moi » = « mon vieil homme » = l'ancien homme moral

[2*] « Christ vit en moi » = « mon nouvel homme » = le nouvel homme moral

Cette clarification étant faite, nous voyons que Dieu nous considère comme si nous avions été crucifiés avec Christ, et cela en appliquant la crucifixion à l'homme moral, l'homme naturel devenu le vieil homme (*), qui nous motivait sous l'action de la chair.

(*) La Parole appelle cet être le vieil homme, car le croyant en possède un nouveau !

Et c'est ainsi que nous lisons :

« ... Christ ... en ce qu'il est mort, il est mort une fois pour toutes au péché ; mais en ce qu'il vit, il vit à Dieu. De même vous aussi, tenez-vous vous-mêmes pour morts au péché, mais pour vivants à Dieu dans le christ Jésus. » (Romains 6 v.9-11)

Dieu a jugé le péché sur la croix et l'œuvre de Christ [1*] a si complètement satisfait à toutes les exigences de la loi [2*], qu'il nous regarde comme étant morts et ensevelis avec Lui et qu'il parle de nous comme si nous n'étions plus en la chair.

[1*] l'acte qui justifie, son abandon de Dieu pendant les 3 heures de ténèbres suivies de sa mort.

[2*] la loi exigeait la mort du coupable (moi) auquel le Seigneur Jésus s'identifiait lors de son abandon suivi de sa mort.

Le croyant est vu en Christ comme étant justice de Dieu.

Christ, qui n'a pas connu le péché, a été fait péché pour nous, afin que nous devenions justice de Dieu en Lui.

C'est en Christ que Dieu nous voit et non en la chair ! C'est pour cette raison que l'apôtre dit :

« ... quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort ... » (Romains 7 v.5)

« ... vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous ... » (Romains 8 v.9)

Comme déjà mentionné plus haut, l'apôtre parlant de son salut personnel, ce qui est vrai pour tous ceux qui sont du Christ Jésus, tous ceux qui sont nés de nouveau :

« Je suis crucifié avec Christ ; et je ne vis plus, moi (le vieux moi, l'homme naturel, car il est crucifié), mais Christ (le nouvel homme) vit en moi ... » (Galates 2 v.20)

Par la plume de l'apôtre Jean, le Saint Esprit nous dit :

« Celui qui a le Fils a la vie, celui qui n'a pas le Fils de Dieu n'a pas la vie. » (1 Jean 5 v.12).

C'est aussi la raison pour laquelle l'apôtre Paul nous dit encore :

« ... nous, désormais, nous ne connaissons personne selon la chair ; et, si même nous avons connu Christ selon la chair, toutefois maintenant nous ne le connaissons plus ainsi. En sorte que si quelqu'un est en Christ, c'est une nouvelle création : les choses vieilles sont passées ; voici, toutes choses sont faites nouvelles ... » (2 Corinthiens 5 v.16-17)

Comme déjà mentionné plus haut, il y a dans le croyant deux natures, celle du vieil homme et celle du nouvel homme.

La nature du vieil homme est celle reçue de mes parents et que j'ai héritée en naissant. Sa nature est telle que le vieil homme est coupable et sous la condamnation, mais ce vieil homme dans sa nature mauvaise est vu par Dieu comme mort avec Christ !

La nature du nouvel homme est une nature toute nouvelle que le Saint Esprit a implantée en moi, par le moyen de la Parole lors de ma nouvelle naissance (*). Le nouvel homme, comme nous l'avons vu plus haut, c'est Christ qui habite en moi ! La nature du nouvel homme est de nature identique à celle de Christ ressuscité !

(*) « Si quelqu'un n'est né d'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. » (Jean 3 v.5) (« l'eau » = la Parole de Dieu)

Je suis donc fait participant de la nature divine, comme le dit l'apôtre Pierre, et ainsi je ne viendrai point en jugement, étant passé de la mort à la vie :

« ... les très-grandes et précieuses promesses, afin que par elles vous participiez de la nature divine ... » (2 Pierre 1 v.4)

« ... celui qui entend ma parole, et qui croit celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient pas en jugement ; mais il est passé de la mort à la vie. » (Jean 5 v.24)

C'est pourquoi, dans sa prière, notre Seigneur dit :

« ... je ne fais pas seulement des demandes pour ceux-ci, mais aussi pour ceux qui croient en moi par leur parole ; afin que tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi, et moi en toi ; afin qu'eux aussi soient un en nous, afin que le monde croie que toi tu m'as envoyé. » (Jean 17 v.20-21)

C'est l'union est parfaite, complète et des plus intimes : Christ est en nous et nous sommes en Lui.

Le Seigneur Jésus étant monté et étant assis à la droite de Dieu, puisque nous sommes assis avec Lui, nous aussi, en Christ, sommes spirituellement aussi montés à la droite de de Dieu !

« ... nous a vivifiés ensemble avec le Christ ... nous a ressuscités ensemble, et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes dans le christ Jésus ... » (Ephésiens 2 v.5-6)

Et non seulement cela, mais notre nouvelle nature, celle du nouvel homme, qui est Christ Lui-même vivant en nous, nous avons toutes choses en Lui : la vie, la vérité, la paix, la joie, la sagesse, la justice, la sanctification, en un mot, toutes les bénédictions spirituelles dans les lieux célestes, en Lui ! :

« Béni soit le Dieu et Père de notre seigneur Jésus Christ, qui nous a bénis de toute bénédiction spirituelle dans les lieux célestes en Christ ... » (Ephésiens 1 v.3)

Toute la plénitude de la déité habite en Lui corporellement et le croyant est accompli en Lui :

« ... en lui habite toute la plénitude de la déité corporellement ; et vous êtes accomplis en lui ... » (Colossiens 2 v.9-10).

Et nous recevons toutes les choses que nous avons réellement besoin :

« Celui même qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous fera-t-il pas don aussi, librement, de toutes choses avec lui ? » (Romains 8 v.32)

En aucune manière il nous est clairement souligné dans la Parole, que ce qui est issu de la première création soit amélioré car :

« ... si même nous avons connu Christ selon la chair, toutefois maintenant nous ne le connaissons plus ainsi ... si quelqu'un est en Christ, c'est une nouvelle création : les choses vieilles sont passées ; voici, toutes choses sont faites nouvelles ... » (2 Corinthiens 5 v.17)

Ainsi ces paroles impliquent que ce qui est issu de la première création est entièrement mise de côté et qu'une nouvelle création avec des affections, des pensées entièrement nouvelles, est mise à sa place.

Nous remarquerons qu'il nous est dit que nous sommes faits justice de Dieu en Lui ! Ce n'est donc pas dans la nature d'homme naturel (le vieil homme) que nous sommes faits justice de Dieu mais bien dans le cadre de la nouvelle création ! C'est en tant qu'hommes nouveaux (Christ qui habite en moi) que nous le sommes !:

« Celui qui n'a pas connu le péché, il l'a fait péché pour nous, afin que nous devinssions justice de Dieu en lui. » (2 Corinthiens 5 v.21)

Question

Il est donc clair et évident que ce n'est en rien la vie d'obéissance de Christ à la loi lorsqu'Il était sur la terre qui est la cause de ce que nous avons été fait justice de Dieu ! Alors à quoi la loi peut-elle s'appliquer ?

En rapport avec ces prédicateurs qui affirment que c'est par l'obéissance de Christ à la loi que la justice de Dieu ait pu nous être appliquée.

Nous avons vu plus haut que le vieil homme a été crucifié avec Christ, étant mort et enseveli. Par la mort de Christ, Dieu a ôté cet être moral de devant ses yeux. La loi et la justice ne le concerne pas.

La loi concerne encore moins le nouvel homme ! C'est Christ qui habite dans le croyant ! Il serait absurde et pour le moins impie de dire, comme ces prédicateurs le font, que Christ aurait besoin d'être revêtu de justice (l'étant lui-même), qui serait sa propre obéissance à la loi ! Cela est insensé !

QUELLE EST L'UTILITE DE LA LOI ?

Question

Quelle place la loi occupe-t-elle dans l'Écriture et à quoi sert-elle ?

La parole de Dieu est précise sur ce point.

C'est d'abord par la loi qu'est donnée la connaissance du péché :

« ... nulle chair ne sera justifiée devant lui par des œuvres de loi, car par la loi est la connaissance du péché. » (Romains 3 v.20)

Ce que souligne d'une manière encore plus forte :

« ... la loi est intervenue afin que la faute abondât ... » (Romains 5 v.20)

Et cela continue encore plus fort :

« La loi donc est sainte, et le commandement est saint, et juste, et bon. Ce qui est bon est-il donc devenu pour moi la mort ? — Qu'ainsi n'advienne ! Mais le péché, afin qu'il parût péché, m'a causé la mort par ce qui est bon, afin que LE PECHE devînt par le commandement EXCESSIVEMENT PECHEUR. » (Romains 7 v.12-13)

La lecture de tout ce chapitre 7 de l'épître aux Romains montre que la loi ne peut que condamner et donner la mort !

La loi ne répond pas du tout à ce qu'il me faut !

J'ai essentiellement besoin de savoir que le péché a été ôté et non remis en mémoire, ainsi qu'une puissance vivifiante, non une force destructive qu'est une loi, ou toute forme de règles de bonne conduite. Introduire la loi fait tellement contraste avec la vérité bénie sur laquelle nous venons de nous entretenir !

Cette vision d'une justice provenant de l'observation de la loi par Christ, ne correspond absolument pas du tout à ce qu'il faut à mon âme, car je désire être un chrétien heureux, sachant que mes péchés sont pour toujours ôtés ; alors que la loi n'est destinée qu'à me montrer le péché, à me rendre misérable et à me faire mourir à la fin.

Ainsi nous n'avons pas à craindre, il nous suffit de croire la Parole de Dieu. Il nous suffit de faire abstraction de ce que l'homme dit, et ainsi nous discernons dans la Parole qu'étant en Christ, nous n'avons rien à faire avec la loi en rapport avec notre justification devant Dieu ! De plus elle n'a jamais été données aux nations, c'est-à-dire aux non-juifs :

« ... quand les nations qui n'ont point de loi, font naturellement les choses de la loi, n'ayant pas de loi, ... » (Romains 2 v.14)

Il en va de même des enseignements du respect de règles de bonne conduite tirées de la Bible pour être juste devant Dieu.

Ces genres d'enseignements sont des plus mauvais ! Ils déshonorent l'œuvre de Christ à la croix !

Dieu nous montre dans sa Parole, que cette doctrine a des conséquences fatales.

Si un pécheur peut être justifié de cette manière, l'œuvre de Christ sur la croix est mise entièrement de côté, car comme le dit l'apôtre :

« ... si la justice est par la loi, CHRIST EST DONC MORT POUR RIEN. » (Galates 2 v.21)

L'apôtre dit ailleurs que ceux qui font un mélange de loi et de grâce sont coupables d'adultère spirituel :

« Ignorez-vous, frères, (car je parle à gens qui entendent ce que c'est que la loi,) que la loi a autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ? Car la femme qui est soumise à un mari, est liée à son mari par la loi, tant qu'il vit ; mais si le mari meurt, elle est déliée de la loi du mari. Ainsi donc, le mari étant vivant, elle sera appelée adultère si elle est à un autre homme ; mais si le mari meurt, elle est libre de la loi, de sorte qu'elle n'est pas adultère en étant à un autre homme. C'est pourquoi, mes frères, vous aussi, vous avez été mis à mort à la loi par le corps du Christ, pour être à un autre, à celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous portions du fruit pour Dieu. » (Romains 7 v.1-4)

Ainsi étant à Christ, en qui je suis juste devant Dieu, j'entre dans une relation spirituellement adultère, si je me place dans une relation basée sous la loi ou toute forme de règles de bonne conduite !

LA LOI EST-ELLE LA REGLE DE VIE DU CROYANT ?

Question

Ce que nous venons de voir est bien sérieux, mais ne serait-il quand même pas bon de prendre la loi pour notre règle de conduite, même si ne sommes pas juifs ?

C'est tout le contraire !!

Prenons l'exemple d'un arbre. Un bon pommier aurait-il besoin d'une loi ou d'une règle à suivre pour lui montrer comment porter de bonnes pommes ? Ne portera-t-il pas naturellement de bonnes pommes, parce qu'il est un bon pommier ?

Il va sans dire que par nature il portera de bonne pomme.

Il en va de même dans les choses de Dieu !

Nous avons vu plus haut que nous sommes unis à Christ, que nous sommes faits participants de la nature divine et que l'Esprit de Dieu habite en nous. En conséquence, l'apôtre nous dit que :

« ... si nous vivons par l'Esprit, marchons aussi par l'Esprit. » (Galates 5 v.25)
« ... le fruit de l'Esprit est l'amour, la joie, la paix, la longanimité, la bienveillance, la bonté, la fidélité, la douceur, la tempérance : contre de telles choses, il n'y a pas de loi. » (Galates 5 v.22-23)

Il faut d'abord avoir la vie divine, et pour cela être né de nouveau. Alors, si nous avons la vie divine et Christ demeurant en nous, il faut que, selon la puissance de cette nouvelle vie qui est l'Esprit de Dieu en nous, nous portions du fruit pour Dieu !

Par contre, s'il n'y a pas de fruit, il est certain qu'il n'y a ni l'Esprit de Dieu ni sa grâce, il est impossible (*) que celui qui est né de nouveau se trouve dans cette situation, parce que là où est l'Esprit, il faut qu'il y ait les fruits de l'Esprit, et là où est la grâce de Dieu, il y a nécessairement un renoncement à l'impiété et aux convoitises mondaines, pour vivre sobrement, justement et pieusement dans ce présent siècle, comme nous pouvons le lire :

« ... la grâce de Dieu ... nous enseignant que, reniant l'impiété et les convoitises mondaines, nous vivons dans le présent siècle sobrement, et justement, et pieusement, attendant la bienheureuse espérance et l'apparition de la gloire de notre grand Dieu et Sauveur Jésus Christ, ... » (Tite 2 v.11-13)

(*) Sauf cas de grave maladie spirituelle où les fruits sont à peine visibles !

Cela est extrêmement important, car si nous prenons la loi pour notre règle de vie, nous mettons de côté l'œuvre de l'Esprit de Dieu, ce qui est très sérieux.

Car ceux qui sont sous la loi ne sont pas conduits par l'Esprit :

« ... si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la loi. » (Galates 5 v.18)

Par contre pour ceux dont la marche reflète leur appartenance à la nouvelle création :

« ... ni la circoncision, ni l'incirconcision (1*) **ne sont rien**, mais **une nouvelle création**. Et à l'égard de tous ceux qui **marcheront selon cette règle** (2*), paix et miséricorde sur eux et sur l'Israël de Dieu ! » (Galates 6 v.15-16)

(1*) la circoncision et l'incirconcision se réfèrent à la loi

(2*) « cette règle » n'est pas une règle de bonne conduite à suivre mais le principe qui vient d'être énoncé : ce qui est lié à la loi n'est rien, mais bien une nouvelle création !

Il est clair que **le nouvel homme étant de l'Esprit ne peut pas pécher** ! L'apôtre Jean nous le confirme :

« **Quiconque est né de Dieu ne pratique pas le péché, car la semence de Dieu demeure en lui, et il ne peut pas pécher, parce qu'il est né de Dieu.** » (1 Jean 3 v.9)

Mais il est **tout aussi clair** qu'il est **impossible** que **le vieil homme**, ayant **pour puissance la chair**, puisse **accomplir le bien** :

« ... **en moi**, c'est-à-dire **en ma chair**, **il n'habite point de bien** ... » (Romains 7 v.18)

« ... **la pensée de la chair est inimitié contre Dieu** ... **ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu.** » (Romains 8 v.7-8)

« C'est l'Esprit qui vivifie ; **la chair ne profite de rien** ... » (Jean 6 v.63)

« ... tous, nous sommes devenus comme une chose impure, et **toutes nos justices, comme un vêtement souillé** ... » (Esaïe 64 v.6)

EN RESUME

Le sujet nous a fait passer en revue plusieurs points importants que le croyant doit bien comprendre.

L'homme devra se présenter devant Dieu, **comme Juge**. Pour ne pas être condamné à la seconde mort, l'homme a besoin d'**une justice** qui puisse être reconnue de Dieu !

L'homme, par nature, à cause du péché qui est en lui et qui lui est transmis par ses parents, et cela depuis Adam et Eve, **ne possède aucune justice reconnue de Dieu**. Il n'a aucune autre alternative que de se trouver devant **le grand trône blanc**, pour entendre prononcer **sa condamnation à la seconde mort**, qui consiste à passer l'éternité en enfer avec le Diable et ses anges, loin de Dieu, tourmenté éternellement par le regret d'avoir résisté au travail du Saint Esprit qui voulait lui montrer sa fin mais aussi ce que Dieu, dans sa grâce et son amour, a fait en la personne du Seigneur Jésus à la croix.

Par contre, celui qui s'est laissé travailler par le Saint Esprit, et a pris conscience de cette seconde mort qu'il attendait, et **a reçu par la foi, ce que Dieu a accompli en la personne de Christ à la croix, Dieu lui donne la vie éternelle qu'il reçoit par la nouvelle naissance.**

Cet âme, née de nouveau, **devra aussi se présenter à une autre session de ce tribunal, le tribunal de Christ, pour aussi rencontrer le Juge**, et pour ce faire **il a aussi besoin d'une justice acceptable par Dieu.**

Depuis sa nouvelle naissance, **il possède cette justice ; car Dieu, le Juge, a rendu sa justice** en faisant passer **le Seigneur Jésus par 3 heures terribles d'abandon**, ce que le croyant aurait dû connaître éternellement en enfer ! **Justice a été rendue**, dès lors **Dieu est parfaitement juste**, lorsqu'il **justifie celui qui est de Christ Jésus**, c'est-à-dire **celui qui est né de nouveau.**

Christ étant pour lui, justice de Dieu, il peut se présenter sans aucune crainte devant Dieu, comme juge, car ce Juge, c'est le Seigneur Jésus, qui est aussi sa justice.

Le croyant n'est pas juste en suivant des règles de bonne conduite ou la loi !

Comme aussi rappelé pour la paix et autres caractères acquis par celui qui est né de nouveau, tout découle de l'œuvre de la croix, ce que résume dans ce tableau :

<p>Ce que le chrétien ne devrait jamais oublier</p> <p>Le cadre dans lequel sont placées les instructions de la Parole :</p> <p>Ce que Christ a fait pour moi</p> <ul style="list-style-type: none">• La Pâque en Egypte (Jean 6 v.54)• La traversée de la Mer Rouge (Hébreux 2 v.14) <p>Ce que Christ a fait en moi</p> <ul style="list-style-type: none">• La traversée du Jourdain• Les 12 pierres tirées de la mort, du fond du Jourdain et placées à Guilgal dans le pays de la promesse (Colossiens 3 v.1)• Les 12 pierres placées dans la mort, dans le fond du Jourdain, pour toujours (Colossiens 2 v.20) <p>L'effet sur moi de ce que Christ a fait pour moi et en moi</p> <ul style="list-style-type: none">• La circoncision à Guilgal (Galates 5 v.24)• Le retour au lieu de la circoncision, Guilgal, pour repartir à la conquête du pays. (Colossiens 3 v.5) <p>En dehors de ce cadre, toutes règles de bonne conduite appartiennent au « ministère de la loi » qui est un « ministère de mort » (2 Corinthiens 3)</p>

La justice de Dieu dont je suis revêtu résulte exclusivement de ce que Christ a fait pour moi ! Elle caractérise l'homme nouveau ! Ce que Christ a fait en moi !

Aucune règle ou loi n'entre en jeu ! Ce n'est pas la parfaite obéissance du Seigneur Jésus à la loi divine durant sa vie qui me rend juste ! Son obéissance démontre que Lui, homme, a pu être déclaré juste et qu'Il remplissait les caractères requis pour être l'Agneau de Dieu pouvant par son sacrifice accomplir ce que Dieu, dans sa justice, devait exiger en rapport avec mon péché !

C'est par Sa mort que la justice de Dieu a été rendu en ma faveur, et c'est en Lui et en Lui seul, que je possède cette justice ! C'est le Seigneur Jésus en conséquence de sa mort, qui est ma justice devant Dieu !

Ensuite vient l'effet sur moi de ce que Christ a fait pour moi et en moi !

Ici aussi, il n'est pas question de loi ou de règle à suivre ! Il s'agit de l'homme nouveau, de ma communion avec le Seigneur Jésus et avec le Père, qui affectera ma marche sur la terre !

Le nouvel homme, Christ qui habite en moi, ne pèche pas !

N.B. : Si un accident m'arrive (car la chair, puissance du vieil homme, est bien vivante, convoitant en permanence contre l'Esprit), parce que je quitte le terrain de la foi, j'ai alors la ressource de la confession de mon péché, car Dieu est fidèle et juste envers le Seigneur Jésus (heureusement pas envers moi ce qui me donnerait de l'insécurité) de me pardonner mon péché et me purifier de toute iniquité !

Ainsi marcher sur la terre en harmonie avec les enseignements de la Parole n'est pas ce qui me rend juste, c'est l'effet (et non la cause) de ce que Christ a fait pour moi et en moi!

Il est important de faire bien attention, car beaucoup de faux enseignements paraissent justes à première vue, car on ne s'aperçoit pas toujours rapidement qu'il y a inversion de la cause et de l'effet !

J'espère qu'après avoir lu et compris ce qu'est la justice de Dieu, tu comprendras la grave erreur que font ces prédicateurs qui prêchent les règles de bonne conduite au lieu de prêcher la croix, par laquelle Dieu offre gratuitement la vie nouvelle, divine et éternelle, en vertu de l'acte de justice rendu par Dieu sur la personne de notre Seigneur Jésus !